

N° 02

Séance du 20 juillet 2021

OBJET :

ELECTION
D'UN NOUVEL
ELU
DU BUREAU
SUITE A UNE
DEMISSION

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 13 juillet 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 20 juillet 2021, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Christian CASSULO, Martine CHARLES, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Sylvie GENEPIERRE, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Jean-Philippe MONTAGNE, Rambert PALIARD, Quentin PAQUET, Marc PELARDY, Hervé PEYRONNET, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Thierry CHAVAREN par Jean-Claude PELLEGRINI, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Yves DUPORT par Marc MARLEF, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry MISSONNIER par Sylvie PERRIN, Marie-Gabrielle PFISTER par Michel RAYMOND, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Denis TAMAIN par Pauline ARTHAUD, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Lyliane BEYNEL à Thierry DEVILLE, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Pierre CONTRINO à Cindy GIARDINA, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, Jean-Claude GARDE à Serge DERORY, Flora GAUTIER à Béatrice DAUPHIN, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Martine GRIVILLERS à Abderrahim BENTAYEB, Olivier JOLY à François MATHEVET, Cécile MARRIETTE à Jean-Yves BONNEFOY,

Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Pascale PELOUX à Nathalie LE GALL, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, Christian SOULIER à Annick BRUNEL, Carole TAVITIAN à Ghyslaine POYET

Absents excusés : Catherine DOUBLET, Olivier GAULIN, André GAY, Mickaël MIOMANDRE, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : GENE BRIER Sylvie

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés :	10
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 521 - 10,

Vu l'arrêté préfectoral n°224/2019 en date du 20 octobre 2020 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu le procès-verbal d'installation des conseillers communautaires en date du 11 juillet 2021,

Vu les résultats du scrutin,

Vu la démission de Monsieur Pascal ROCHE en date du 3 juin informant de son choix de démissionner de ses fonctions de 8ème conseiller délégué en charge du secteur nord,

Il est proposé d'élire un nouveau conseiller communautaire délégué pour remplacer Monsieur Pascal ROCHE en qualité de 8ème conseiller communautaire délégué.

Par application de l'article L. 2121-21 du CGCT, l'élection d'un conseiller communautaire a lieu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

Il ne peut être élu que parmi les conseillers communautaires titulaires.

Il est donc procédé à l'élection d'un conseiller communautaire délégué. Comme le prévoit le règlement intérieur de Loire Forez agglomération, il est possible de voter de manière électronique. Ce système permet le vote secret en toute sécurité pour des élections.

Election du 8ème conseiller délégué :

A la suite de l'appel à candidatures, le Président donne la parole aux intéressés s'ils le souhaitent. Sont candidats :

- Monsieur Dominique GUILLIN est seul candidat.

1^{er} tour de scrutin (vote électronique secret) :

- Nombre de votants :	123
- Nombre de suffrages déclarés blancs / nuls :	5
- Nombres d'abstentions :	6
- Nombre de suffrages exprimés :	112

Ont obtenu :

- GUILLIN Dominique	106 voix
- BARTHELEMY André	2 voix
- CHAVAREN Thierry	1 voix
- DAVAL Bertrand	1 voix
- EPINAT Joël	1 voix
- TAMAIN Denis	1 voix

M. GUILLIN Dominique est élu 8^{ème} conseiller délégué au 1er tour à la majorité absolue des suffrages exprimés.

La présente délibération sera transmise à la Sous-Préfecture de Montbrison.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 20 juillet 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*